



Recours suite attaque d'un chien sur mon chat

Par **Soho1983**, le 12/12/2015 à 02:06

Bonjour,

Mercredi soir mon chat s'est fait attaqué dans mon terrain par un chien qui a abîmé mon grillage, résultat mon chat a été opéré il sera handicapé à vie de la pâte arrière. Le propriétaire fait marcher l'assurance sauf que c'est moi qui avance les 900€ de frais vétérinaires et dans 6 semaines je saurais si mon chat doit être euthanasié ou non.

Le propriétaire va avoir une franchise de 150€ mais moi je me retrouve avec des frais équivalent car je dois acheter une cage pour mon chat (qui vit dehors habituellement) j'ai des frais de route 60km aller/retour en 2 jours pour déposer le chat à la clinique vétérinaire pour l'opération dans 6 semaines pour le suivi, des frais de litière etc. L'assurance ne rembourse que les frais vétérinaires... Comment faire dois je porter plainte?